

Commune de Prez



RAPPORT DE GESTION 2024



TABLE DES MATIERES

1. Administration	3
1.1 Conseil général	3
1.2 Conseil communal	6
1.3 Commissions communales	7
Commission d'aménagement	7
Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité	7
Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs	7
Commission des infrastructures et des transports	8
Commission des naturalisations	8
Commission financière	8
Commission de l'information	8
Commission Senior +	9
1.4 Commissions spéciales	9
Commission ad hoc pour le règlement relatif à la gestion des déchets	9
Commission ad hoc « Senior+ »	9
Organe de conduite communal de Prez (OCComP)	9
Commission de Bâtisse	9
1.5 Délégations	10
1.6 Propositions formulées en séance du Conseil général adressées au Conseil communal	10
1.7 Questions posées en séance du Conseil général adressées au Conseil communal	10
2. Budget 2025	14
Situation générale	14
3. Comptes 2024	15
Situation générale	15
En graphiques	16
4. Evénements 2024	17
5. Conclusion et proposition	18

Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente,
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

Selon l'article 19 de la loi sur les finances communales (LFCo), le Conseil communal établit un rapport de gestion, qu'il présente au Conseil général en même temps que les comptes. Le Conseil général prend acte du rapport de gestion.

De nombreuses informations sur la vie communale sont présentes sur le site internet communal : www.prez.ch.

1. ADMINISTRATION

La convention de fusion entre les communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz du 3 décembre 2018 fixe une composition du Conseil général à 30 membres (6 du cercle électoral de Corserey, 9 du cercle électoral de Noréaz et 15 du cercle électoral de Prez-vers-Noréaz) et un Conseil communal à 7 membres (2 du cercle électoral de Corserey, 2 du cercle électoral de Noréaz et 3 du cercle électoral de Prez-vers-Noréaz).

1.1 CONSEIL GENERAL

Composition du Conseil général du 1er janvier 2024 au 23 mai 2024

Membres	Cercle électoral
Gendre Samuel, Président *	Prez-vers-Noréaz
Scherly Pierre Alain, vice-Président *	Noréaz
Berthoud Hassan	Prez-vers-Noréaz
Besomi Chatagny Ludivine	Corserey
Bosco Mattia, scrutateur *	Noréaz
Brülhart Martial	Noréaz
Carrel Christian, scrutateur *	Prez-vers-Noréaz
Chollet André	Prez-vers-Noréaz
Ducommun Sarah	Prez-vers-Noréaz
Ducommun Yannick	Prez-vers-Noréaz
Egger Pierre-Alain, scrutateur *	Prez-vers-Noréaz
Epiney Oliver	Noréaz
Friderici Claude	Noréaz
Haas Thierry	Prez-vers-Noréaz
Julmy Yannick	Noréaz
Kolly Marc	Prez-vers-Noréaz
Mettraux Delphine	Noréaz
Meuwly Jean-Marc	Noréaz
Perroud Claudine	Prez-vers-Noréaz
Ramalho Mario, scrutateur *	Corserey
Reymond Louise	Corserey
Robatel André	Prez-vers-Noréaz
Robatel Véronique	Prez-vers-Noréaz
Roulin Daniel	Prez-vers-Noréaz

Schöpfer Roxane	Prez-vers-Noréaz
Schouwey Lionel	Corserey
Schwab Sylvie	Corserey
Trotti François	Noréaz
Vuarnoz Guy-Lou	Corserey
Zürcher Simon	Prez-vers-Noréaz

* Membres du Bureau du Conseil général

Composition du Conseil général du 24 mai 2024 au 31 décembre 2024

Membres	Cercle électoral
Scherly Pierre Alain, Président *	Noréaz
Reymond Louise, vice-Présidente **	Corserey
Berthoud Hassan	Prez-vers-Noréaz
Besomi Chatagny Ludivine	Corserey
Bosco Mattia, scrutateur *	Noréaz
Brülhart Martial	Noréaz
Carrel Christian, scrutateur *	Prez-vers-Noréaz
Chollet André	Prez-vers-Noréaz
Ducommun Sarah	Prez-vers-Noréaz
Ducommun Yannick	Prez-vers-Noréaz
Egger Pierre-Alain, scrutateur *	Prez-vers-Noréaz
Epiney Oliver	Noréaz
Friderici Claude	Noréaz
Gendre Samuel	Prez-vers-Noréaz
Haas Thierry	Prez-vers-Noréaz
Julmy Yannick	Noréaz
Kolly Marc	Prez-vers-Noréaz
Mettraux Delphine	Noréaz
Meuwly Jean-Marc	Noréaz
Perroud Claudine	Prez-vers-Noréaz
Pittet Angélique ***	Corserey
Ramalho Mario, scrutateur *	Corserey
Reymond Louise	Corserey
Robatel André	Prez-vers-Noréaz
Robatel Véronique	Prez-vers-Noréaz
Roulin Daniel	Prez-vers-Noréaz
Schöpfer Roxane	Prez-vers-Noréaz
Schwab Sylvie	Corserey
Trotti François	Noréaz

Vuarnoz Guy-Lou	Corserrey
Zürcher Simon	Prez-vers-Noréaz

- * Membres du Bureau du Conseil général
- ** Vice-présidence assumée à partir du 2 octobre 2024, à la suite de l'élection de Schouwey Lionel au Conseil communal
- *** Pittet Angélique dès le 20 novembre 2024, élue à la suite de l'élection de Schouwey Lionel au Conseil communal

En 2024, dans le cadre de la législature spéciale 2021-2026, le Conseil général a tenu 3 séances ordinaires :

- le 23 mai 2024
- le 1^{er} octobre 2024
- le 10 décembre 2024

Au cours de ces séances, le Conseil général a :

- Approuvé les comptes de résultats et des investissements 2023
- Pris acte du rapport de gestion 2023
- Approuvé la révision partielle des statuts de l'Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC)
- Approuvé la dissolution de la Commission ad hoc Senior+
- Approuvé la dissolution de la Commission ad hoc pour le règlement relatif à la gestion des déchets
- Elu un membre à la présidence du Conseil général
- Elu à deux reprises un membre à la vice-présidence du Conseil général
- Approuvé la modification de l'art. 16 relatif à la composition du Comité de direction des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)
- Approuvé la modification de l'art. 39 relatif aux emprunts des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)
- Approuvé la délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de la Carrée communale sise à l'Impasse des Charbonnières 9, 1747 Corserrey
- Approuvé le Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value
- Elu un membre à la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs
- Approuvé le budget 2025
- Accepté l'investissement relatif à l'assainissement de la butte de tir 50 m à Corserrey
- Accepté l'investissement relatif au remplacement des automates obsolètes et optimisation du chauffage/ventilation du complexe de Noréaz
- Accepté l'investissement relatif à la réfection du Chemin de St-Jacques à Noréaz
- Pris acte du plan financier 2025-2029
- Approuvé les statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)
- Approuvé l'adhésion de la commune de Prez au Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)
- Elu un membre à la Commission d'aménagement
- Elu un membre à la Commission des infrastructures et des transports
- Elu deux membres à la Commission de bâtisse
- Approuvé une proposition relative à la route de contournement de Prez-vers-Noréaz

Les procès-verbaux des séances du Conseil général sont disponibles et peuvent être consultés sur le site internet de la commune www.prez.ch.

1.2 CONSEIL COMMUNAL

Composition du Conseil communal du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} septembre 2024

Membres	Fonction	Cercle électoral	Dicastères
Bonny David	Syndic	Prez-vers-Noréaz	Administration – Cité de l'Energie – Mobilité – Défense incendie – Protection civile – Affaires militaires – Ordre public
Staub Barbey Isabelle	Vice-Syndique	Noréaz	Aménagement du territoire – Constructions – Forêts – Cours d'eau
Bersier Isabelle	Conseillère communale	Corserey	Santé – Affaires sociales – Petite enfance – Culture – Sports et loisirs – Séniors – Naturalisations
Bovet Pierre	Conseiller communal	Prez-vers-Noréaz	Routes – Voirie – Eclairages publics – Eaux usées – STEP – Eau potable
Chatagny Michaël	Conseiller communal	Corserey	Bâtiments communaux – Cimetières – Gestion des déchets
Egger Séverine	Conseillère communale	Noréaz	Enseignement – Formation – Accueil extrascolaire
Jolliet Philippe	Conseiller communal	Prez-vers-Noréaz	Finances – Economie – Agriculture – Parchets communaux

Composition du Conseil communal du 2 septembre 2024 au 31 décembre 2024

Membres	Fonction	Cercle électoral	Dicastères
Bonny David	Syndic	Prez-vers-Noréaz	Administration – Cité de l'Energie – Mobilité – Défense incendie – Protection civile – Affaires militaires – Ordre public
Staub Barbey Isabelle	Vice-Syndique	Noréaz	Aménagement du territoire – Constructions – Forêts – Cours d'eau
Bersier Isabelle	Conseillère communale	Corserey	Santé – Affaires sociales – Petite enfance – Culture – Sports et loisirs – Séniors – Naturalisations
Bovet Pierre	Conseiller communal	Prez-vers-Noréaz	Routes – Voirie – Eclairages publics – Eaux usées – STEP – Eau potable
Egger Séverine	Conseillère communale	Noréaz	Enseignement – Formation – Accueil extrascolaire
Jolliet Philippe	Conseiller communal	Prez-vers-Noréaz	Finances – Economie – Agriculture – Parchets communaux
Schouwey Lionel	Conseiller communal	Corserey	Bâtiments communaux – Cimetières – Gestion des déchets

En 2024 le Conseil communal a tenu 42 séances ordinaires, chaque lundi soir.

COMMISSION D'AMENAGEMENT

Au niveau local, le Conseil communal a la compétence d'aménager son territoire. Cette responsabilité constitue un enjeu majeur pour la commune. Le développement de son territoire s'inscrit dans des choix d'aménagement de l'espace qui impliquent une vision stratégique sur le long terme et l'adhésion de la population aux orientations projetées. Les travaux de planification couvrent trois grandes thématiques : l'urbanisation, la mobilité et l'environnement au sens large. Des professionnels de l'aménagement peuvent venir en aide pour mener à bien ces tâches.

Membres en 2024 :

Mme Isabelle Staub Barbey, vice-Syndique, Présidente de la Commission.

MM. Pierre Bovet, Conseiller communal, Hassan Berthoud, Martial Brülhart, Yannick Ducommun, Jean-Marc Meuwly, André Robatel, Lionel Schouwey (jusqu'au 10 décembre 2024), Guy-Lou Vuarnoz (depuis le 11 décembre 2024).

COMMISSION DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MOBILITE

La Commission de l'énergie a pour tâche d'accompagner la commune dans sa politique énergétique liée aux bâtiments communaux, à l'approvisionnement en énergie et à la mobilité. Elle établit des propositions en ce qui concerne les aspects énergétiques de la commune, évalue les propositions du Conseil communal et propose un budget pour des mesures concrètes permettant l'économie d'énergie ou la réalisation de projets liés à l'efficacité énergétique. Elle propose, organise et soutient des actions, par exemple pour l'obtention du label « Cité de l'énergie ».

Membres en 2024 :

M. Samuel Gendre, Président de la Commission.

MM. David Bonny, Syndic, Philippe Jolliet, Conseiller communal, Mario Ramalho, Simon Zürcher, Oliver Epiney, François Trotti.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS

Elle a pour but de favoriser le rassemblement de la population de la nouvelle commune. Cette Commission permet d'harmoniser, de soutenir et d'élaborer, avec les sociétés locales, des manifestations ou événements villageois culturels et sportifs.

Membres en 2024 :

Mme Isabelle Bersier, Conseillère communale, Présidente de la Commission.

Mmes Ludivine Besomi Chatagny, Roxane Schöpfer (jusqu'au 1^{er} octobre 2024), MM. Christian Carrel (depuis le 2 octobre 2024), Oliver Epiney, Marc Kolly.

COMMISSION DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS

Cette Commission a notamment pour but d'accompagner le Conseil communal dans sa politique scolaire, plus particulièrement dans le domaine des infrastructures et de l'organisation des transports scolaires.

Membres en 2024 :

Mme. Delphine Mettraux, Présidente de la Commission.

Mmes Séverine Egger, Conseillère communale, Véronique Robatel, Claudine Perroud, Angélique Pittet (depuis le 11 décembre 2024), M. Lionel Schouwey, Conseiller communal.

COMMISSION DES NATURALISATIONS

Le rôle de la Commission des naturalisations est de donner un préavis au Conseil communal après examen des dossiers et entretien avec les candidats à la naturalisation. Le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil du Canton de Fribourg (SAINEC) transmet préalablement les candidatures à la commune.

Membres en 2024 :

M. François Trotti, Président de la Commission.

Mmes Isabelle Bersier, Conseillère communale, Sylvie Schwab, Delphine Mettraux, MM. Daniel Roulin, Hassan Berthoud.

COMMISSION FINANCIERE

Elle examine le budget et donne un préavis. Elle donne également son préavis pour le plan financier et ses mises à jour. Elle examine les propositions de dépenses d'investissement. Elle peut proposer au Conseil général un organe de révision et préavise le rapport de l'organe de révision. Elle examine aussi les propositions de modification du taux des impôts.

Membres en 2024 :

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de la Commission.

MM. Christian Carrel, Pierre-Alain Egger, Claude Friderici, Thierry Haas, Pierre Alain Scherly.

COMMISSION DE L'INFORMATION

Le rôle de la Commission de l'information est de préparer les différents bulletins d'informations communaux qui paraissent chaque année. Cette Commission a été créée sur proposition du Conseil communal le 20 mai 2021.

Membres en 2024 :

Mme Claudine Perroud, Présidente de la Commission.

Mme Véronique Robatel, MM. Pierre Bovet, Conseiller communal, Mattia Bosco, Mario Ramalho.

COMMISSION SENIOR +

Le rôle de la Commission Senior+ est de piloter la mise en place des mesures existantes et de développer de nouvelles mesures, de coordonner les mesures avec les différents intervenants (diverses Commissions, sociétés locales...) ainsi que de veiller à l'évaluation et à la réactualisation périodique des mesures prises.

Membres en 2024 :

Mme Claudine Perroud, Présidente de la Commission.

Mmes Isabelle Bersier, Conseillère communale, Marlyse Guinnard, Sylvie Schwab, M. Edi Brunner

1.4 COMMISSIONS SPECIALES

COMMISSION AD HOC POUR LE REGLEMENT RELATIF A LA GESTION DES DECHETS

La dissolution de cette Commission a été approuvée par le Conseil général lors de sa séance du 23 mai 2024.

Membres en 2024 :

M. Daniel Roulin, Président de la Commission.

MM. Michael Chatagny, Conseiller communal, Claude Friderici, Christian Carrel, François Trotti, Guy-Lou Vuarnoz.

COMMISSION AD HOC « SENIOR+ »

La dissolution de cette Commission a été approuvée par le Conseil général lors de sa séance du 23 mai 2024.

Membres en 2024 :

Mme Claudine Perroud, Présidente de la Commission.

Mmes Isabelle Bersier, Conseillère communale, Isabelle Staub Barbey, Conseillère communale, Sylvie Schwab,

MM. David Bonny, Syndic, Yannick Julmy

ORGANE DE CONDUITE COMMUNAL DE PREZ (OCCOMP)

Membres en 2024 :

M. David Bonny, Syndic, Président de l'OCComP.

Mmes Isabelle Bersier et Séverine Egger, Conseillères communales.

M./Mme le/la Président/e du Conseil général.

COMMISSION DE BATISSE

Membres en 2024 :

MM. David Bonny, Syndic, MM. Philippe Jolliet, Lionel Schouwey, Conseillers communaux, Mme Séverine Egger, Conseillère communale, Mmes Sylvie Caudron (bureau Tekhne), Monique Clément, Directrice école, MM. Roberto Ferrara (architecte), MM. Pierre-Alain Egger, Claude Friderici, membres du Conseil général.

1.5 DELEGATIONS

Délégué/e/s au Réseau santé de la Sarine : Mme Delphine Mettraux et M. Samuel Gendre.

1.6 PROPOSITIONS FORMULEES EN SEANCE DU CONSEIL GENERAL ADRESSEES AU CONSEIL COMMUNAL (ART. 51 BIS, 17 AL. 1 LCO)

M. François Trotti, pour le groupe de Noréaz	Soumettre à la DIME une requête officielle pour reclasser le projet de la route de contournement en catégorie I	10.12.2024		Transmise	P. Bovet
--	---	------------	--	-----------	----------

1.7 QUESTIONS POSEES EN SEANCE DU CONSEIL GENERAL ADRESSEES AU CONSEIL COMMUNAL (ART. 51 BIS, 17 AL. 2 LCO)

M. Yannick Julmy, à titre personnel	Concernant la place de Skater hockey à Noréaz qui a été repoussée, avez-vous un devis de réparation ?	23.05.2024	23.05.2024	Répondu	I. Bersier
M. François Trotti, pour le groupe de Noréaz et M. Lionel Schouwey	Est-il possible d'avoir accès au dossier du concours du centre scolaire, sportif et culturel ?	23.05.2024	23.05.2024	Répondu	D. Bonny
M. Oliver Epiney, à titre personnel	Concernant le centre scolaire, sportif et culturel, personne ne conteste la nécessité de refaire l'école, mais il y a toujours la question de son emplacement qui revient. C'est un peu compliqué de la faire à l'intérieur du village. De plus, concernant le mode de financement, il y a beaucoup de personnes qui sont surprises de se délester de certains biens communaux pour ce projet.	23.05.2024	23.05.2024	Répondu	D. Bonny
M. Yannick Julmy, à titre personnel	Concernant le centre scolaire, sportif et culturel, quels ont été les critères pour la formation du jury ?	23.05.2024	23.05.2024	Répondu	D. Bonny
M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel	Concernant le centre scolaire, sportif et culturel, puisque le concours est désormais publié, est-ce que nous avons des entreprises ou des bureaux d'architectes qui sont intéressés ? Nous savons qu'ils	23.05.2024	23.05.2024	Répondu	D. Bonny

	ont beaucoup de travail et ce n'est pas évident d'avoir beaucoup de soumissions à ce concours. Qu'en est-il ? Quel est le nombre actuel d'inscriptions ?				
M. Hassan Berthoud, à titre personnel	Si le projet Valtraloc tombe à l'eau, est-ce qu'il est tout de même prévu quelques aménagements le long de la route principale, comme des trottoirs par exemple ?	23.05.2024	23.05.2024	Répondu	P. Bovet
M. Pierre Alain Scherly, à titre personnel	Qu'en est-il de la réallocation des provisions qui ont été faites pour le projet Valtraloc ? Et par la suite, comment seront répartis ces fonds et sur quel projet ?	23.05.2024	23.05.2024	Répondu	P. Bovet / P. Jolliet
M. Lionel Schouwey, à titre personnel	Je comprends tout à fait la décision de la commune pour le projet Valtraloc de Prez-vers-Noréaz mais qu'en est-il de celui de Corserey, qui en était dépendant ?	23.05.2024	23.05.2024	Répondu	P. Bovet
M. Mario Ramalho, à titre personnel	Quelle est la date de mise en œuvre du projet de l'assainissement de l'éclairage public ?	23.05.2024	23.05.2024	Répondu	P. Bovet
M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel	Est-ce que nous pourrions avoir quelques informations sur l'avancement du projet de la route de contournement ?	23.05.2024	23.05.2024	Répondu	P. Bovet
M. Yannick Ducommun, pour le groupe de Prez-vers-Noréaz	J'ai remarqué que certaines communes, comme celle d'Avry, organisent plusieurs activités durant l'année pour les enfants, les jeunes, les familles, les seniors. À Prez, la commune organise le dîner des seniors et le marché villageois. Est-ce que la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs envisage d'organiser d'autres manifestations afin de réunir la population ? Et comment voit-elle l'avenir de cette commission ?	23.05.2024	23.05.2024	Répondu	I. Bersier
M. Pierre-Alain Egger	Pourrions-nous avoir quelques informations sur l'aménagement du tracé du projet de modification du ruisseau des Combes à Prez-vers-Noréaz ; et si la variante de l'emplacement où se situe actuellement le	23.05.2024	23.05.2024	Répondu	I. Staub Barbey

	réservoir incendie, qui n'est plus utilisé, a été étudiée de plus près ?				
M. Pierre Alain Scherly, à titre personnel	Sur le message relatif aux comptes 2023 du Conseil communal à l'attention du Conseil général publié sur le site communal, à la deuxième page, il est mention des budgets 2023 présentés au Conseil général le 5 décembre 2022, mais en réalité, la séance a eu lieu le 15 décembre 2022. Est-ce possible de faire la correction ?	23.05.2024	23.05.2024	Répondu	P. Jolliet
M. Pierre Alain Scherly	Serait-il possible d'avoir, pour les prochaines séances du Conseil général, un plan d'action détaillé sur les mesures d'assainissement qui seront prises pour régler de manière impartiale le patrimoine, tant matériel que mobilier ? Et concrètement comment cela se traduira-t-il financièrement dans nos comptes avec également les répercussions sur l'AES ?	23.05.2024	23.05.2024	Répondu	S. Egger
M. Pierre Alain Scherly	Concernant le projet d'agglomération de 5ème génération (PA5), dans les comptes à la position 7900.3132.00, il y a des honoraires de personnel sur mandat. Nous avons déjà dû payer un montant pour le PA5. La commune a déjà reçu la facture inhérente à sa participation. Dans le cadre du PA5, différentes mesures seront élaborées et déposées d'ici juin 2025. Quelles en seront les conséquences financières pour la commune et connaît-on déjà quelles mesures auront un impact concret pour la commune ?	23.05.2024	23.05.2024	Répondu	I. Staub Barbey
M. Pierre Alain Scherly	Les travaux de la conférence régionale pour la création d'une nouvelle Agglo (CRCNA) lancée par Mme la Préfète ont déjà commencé. Est-ce que la commune en fait partie ? Et y aura-t-il une répercussion par	23.05.2024	23.05.2024	Répondu	I. Staub Barbey

	rapport à l'Association régionale de la Sarine (ARS) ?				
M. Pierre Alain Scherly	Concernant le Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux, j'ai été approché par certains propriétaires concernant la charge financière liée au financement des installations d'évacuation. Est-ce qu'une entrée en matière d'avoir un allègement par rapport à cette taxe de raccordement serait envisageable pour les quelques propriétaires concernés par des terrains agricoles encore exploités ?	23.05.2024	23.05.2024	Répondu	P. Bovet
M. Pierre Alain Scherly	Concernant la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire, dans plusieurs communes, y a des aides financières sous la forme de subvention pour les propriétaires qui investissent dans les panneaux solaires. En tant que commune « Cité de l'Energie », est-ce que cette proposition a fait l'objet de discussion au sein du Conseil communal ?	23.05.2024	23.05.2024	Répondu	D. Bonny
M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel	Qu'en est-il de la numérisation du cadastre de la commune, par exemple le site geofr ? Est-ce qu'un jour ces plans publics seront mis à jour ?	23.05.2024	23.05.2024	Répondu	I. Staub Barbey
M. François Trotti, pour le groupe de Noréaz	Serait-il possible d'agir afin de sécuriser le carrefour entre la Route de Seedorf et la Route de l'Eglise à Noréaz ?	01.10.2024	01.20.2024	Répondu	P. Bovet
M. Samuel Gendre, à titre personnel	Est-ce que dans les réflexions à moyen ou long terme, la commune envisage de devenir une entreprise formatrice ? Plus précisément, serait-il possible de proposer des places d'apprentissage pour des postes tels qu'agent-e d'exploitation ou employé-e de commerce ?	10.12.2024	10.12.2024	Répondu	D. Bonny / P. Bovet
M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel	Que gagne précisément l'environnement grâce au label "Cité de l'énergie" ?	10.12.2024	10.12.2024	Répondu	D. Bonny

2. BUDGET 2025

SITUATION GENERALE

Pour rappel, les nouvelles dispositions légales maintiennent la règle de l'équilibre budgétaire. Le budget du compte des résultats doit être équilibré en principe et les coefficients et taux d'impôts devraient être fixés de manière à garantir cet équilibre. Cependant, contrairement aux anciennes règles qui imposaient aux communes d'augmenter les impôts si l'excédent de charges dépassait les 5%, un excédent de charges est désormais possible pour autant que le capital propre non affecté permette de l'absorber (communément appelé « fortune »). Le déficit budgétaire présenté dans ce budget 2025 remplit cette condition, une hausse d'impôt n'est dès lors pas obligatoire dans la mesure où la fortune de la commune dépasse 16 millions CHF actuellement.

Charges :	11'775'898.80 CHF
Revenus :	11'298'724.65 CHF

Soit un excédent de charges de 477'174.15 CHF

Le budget 2025 présente un déficit conséquent, celui-ci représente environ 6.4 points d'impôts. Le déficit budgété est légèrement moindre que celui de 2024, principalement en raison de la hausse plus modérée des charges liées que les années précédentes couplée avec une hausse significative des impôts prévue dans les chiffres du canton. La baisse des coûts de l'électricité ainsi que l'augmentation de notre attribution à la péréquation des ressources contrebalancent également l'augmentation de certaines charges. Comme expliqué à la présentation des comptes 2022 et 2023, les bénéfices réalisés depuis l'introduction de MCH2 étaient largement imputables à des revenus extraordinaires (dissolution de provisions, réévaluation des actifs du patrimoine financier). Le déficit présenté lors du budget 2025 semble donc avant tout refléter un taux d'imposition trop bas pour assumer les diverses tâches communales. La diminution de notre trésorerie durant les dernières années reflète cette problématique. Le Conseil communal cherche continuellement à trouver des solutions d'économie mais reste largement dépendant vis-à-vis de ses obligations légales et des charges liées en provenance du canton et des diverses associations de communes.

3. COMPTES 2024

SITUATION GENERALE

Le compte de fonctionnement pour l'exercice 2024 se résume ainsi :

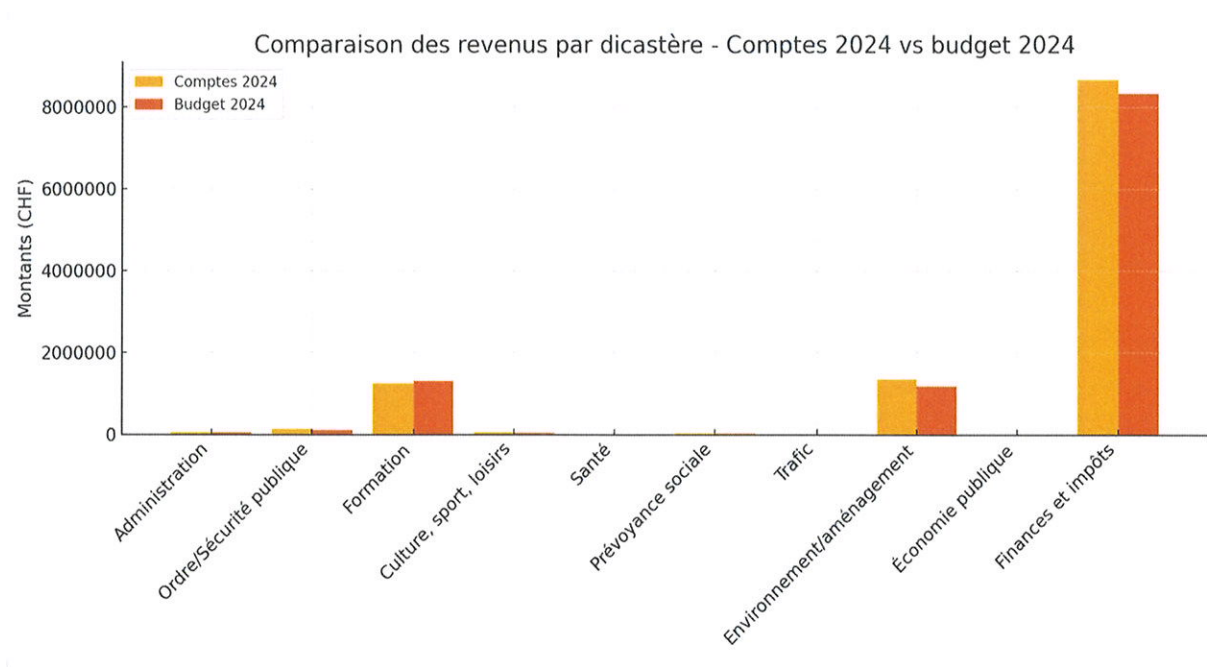
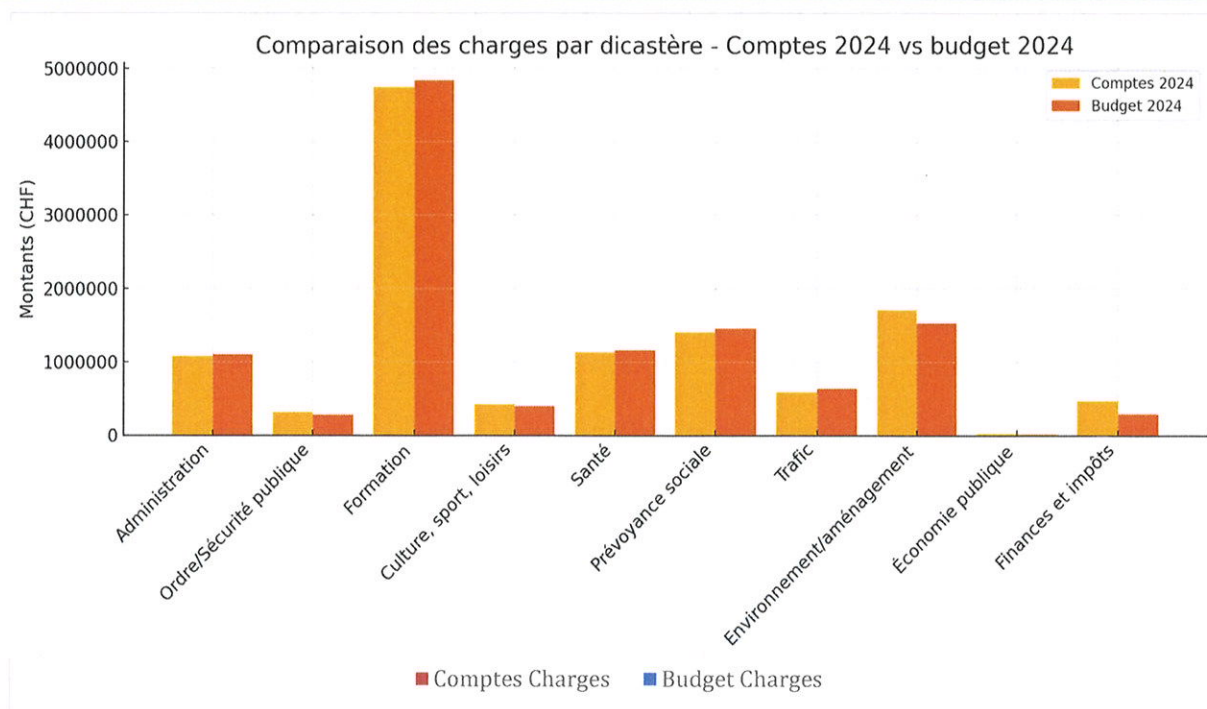
Revenus	CHF 11'602'888.53
Charges	CHF 11'892'842.42
Perte	<u>CHF 289'953.89</u>

Le budget 2024 prévoyait une perte de CHF 617'609.70 (le budget voté présentait une perte de CHF 638'235.40 mais une erreur s'était glissée dans l'export du budget, une somme de colonne manquait dans le dicastère des routes (colonne des revenus), le budget voté présentait donc une perte trop importante par rapport aux différents chiffres). La ComFin a déjà été avertie de cette erreur durant l'année 2024.

L'année 2024 est la troisième année sous MCH2 :

1. La perte de CHF 289'953.89 s'explique par des charges de fonctionnement importantes, malgré des revenus fiscaux conformes aux attentes et une bonne maîtrise des dépenses dans tous les secteurs (cf. graphique ci-dessous).
2. La réévaluation nécessaire au bilan de la « Carrée communale » de CHF -140'000.-- impacte aussi négativement le résultat (correction au bilan suite à la vente à CHF 790'000.--).
3. Les disponibilités à court terme de la Commune augmentent mais cette augmentation est uniquement imputable aux prêts souscrits pour les investissements votés en décembre 2023. Depuis 2022, en faisant abstraction des prêts souscrits, une tendance à la baisse de notre trésorerie peut être observée (diminution de CHF 60'000.- par an) et commence à poser des soucis durant les mois creux (mars-avril-mai) où notre compte courant se retrouve parfois dans le rouge.
4. Notre commune a toujours une lacune d'autofinancement (cf. remarque des deux dernières années). Notre taux d'autofinancement est considéré comme mauvais et diminue sensiblement par rapport aux deux dernières années, il se situe à 1% pour 2024.
5. Le résultat provenant des activités d'exploitation [REX] affiche une perte de CHF 749'508.75, ceci montre que les impôts et taxes ne parviennent pas à couvrir les besoins actuels de la Commune. Le résultat opérationnel [ROP] affiche également une perte de CHF 655'149.90 (il s'agit du REX + résultat des activités financières). Pour simplifier il s'agit des loyers auxquels on soustrait les intérêts bancaires. Le résultat final de CHF 289'943.89 est obtenu en additionnant le résultat extraordinaire (principalement constitué du prélèvement à la réserve pour le retraitement du patrimoine administratif, ce prélèvement sera uniquement possible jusqu'en 2032 une fois la réserve complètement vidée). Ces informations peuvent être trouvées dans le compte de résultat à 3 niveaux.
6. Les impôts (tous les revenus fiscaux) encaissés par notre commune sont supérieurs au budget mais en légère baisse par rapport à 2023 (- CHF 300'000.--).
7. Conformément à notre règlement des finances, les dépassements de crédit budgétaires de plus de 10% et supérieurs à CHF 5'000.-- doivent être listés par compte et validés formellement par le Conseil général en même temps que l'acceptation des comptes. Les dépassements ont été listés (cf. tableau) avec les explications nécessaires.

Une version détaillée des comptes 2024 (y compris les nouvelles annexes MCH2 et le plan financier) se trouve sur le site internet de la commune. Le message adressé au Conseil général en mai 2025 comporte des remarques plus détaillées.



4. EVENEMENTS 2024

Durant l'année 2024, la Commune de Prez a mis en place et organisé les événements suivants :

- **Visite des écoles du CO de Sarine-Ouest** : le 15 mai 2024, présentation du concept énergie dans le cadre de la commune, démonstration du véhicule électrique.
- **Organisation de la deuxième édition du marché villageois** : le 25 mai 2024, autour du bâtiment de l'administration communale avec 45 exposants. Ce fut l'occasion de découvrir de superbes produits et créations ainsi que de rencontrer des gens pour un moment agréable dans la commune.
- **Portes Ouvertes de l'administration communale pour le Conseil général** : le 27 mai 2024, suite à la rénovation et l'agrandissement des bureaux de l'administration communale, les membres du Conseil général ont été conviés à une visite des nouveaux locaux.
- **Inauguration de la Passerelle des Arbognes** : le 29 juin 2024, la nouvelle passerelle du vallon de l'Arbogne crée un lien piétons entre les deux rives, améliorant l'accès au site. Conçue par les garde-forestiers et construite en bois indigène par 9 apprentis des groupements forestiers Broye-Vully et Forêts-Sarine, elle s'inscrit dans un nouveau tracé forestier.
- **La création de la Commission Senior+** : Entre repas partagés, marche et après-midis récréatifs, les activités organisées pour les seniors à l'échelon de la Commune ont démarré !
- **Inauguration des sentiers pédestres de la commune** : le 24 août 2024, inauguration d'un nouveau réseau de 18 kilomètres de sentiers pédestres reliant Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz. Pensés après la fusion de 2020, ces trois circuits dévoilent les richesses naturelles et historiques du territoire. Trois noyers offerts par l'ancien chimiste cantonal, M. Hans-Sepp Walker, et plantés dans chacun des trois villages, agrémentent la promenade.
- **Vernissage du Concours d'architecture** : le 25 septembre 2024, en présence des membres du jury et du Conseil communal, la population est conviée au vernissage du concours d'architecture dans le cadre du projet de nouveau complexe scolaire, sportif et culturel. Cette soirée, riche en découvertes de tous les projets présentés, a également été marquée par la présentation du projet lauréat « Echo des Champs ».
- **Visite des bâtiments communaux** : le 14 décembre 2024, ouverture et visite des bâtiments communaux à la population lors d'une journée « Portes Ouvertes », permettant de mieux connaître les infrastructures du patrimoine communal.

5. CONCLUSION ET PROPOSITION

Pour ce rapport de gestion de la commune fusionnée de Prez, le Conseil communal a répondu aux attentes de l'article 95bis de la loi sur les communes (LCo).

Il propose au Conseil général de lui donner décharge pour la gestion de l'année 2024.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, l'expression de notre parfaite considération.

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 28 avril 2025.

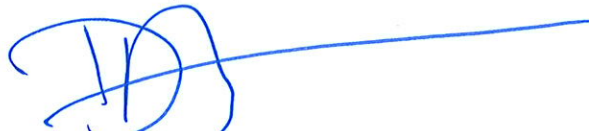
Au nom du Conseil communal

La Secrétaire communale

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Gross'.

Mireille Gross

Le Syndic

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Bonny'.

David Bonny